



Les coteaux de l'AOC Pouilly-Fuissé.

Les Climats de Bourgogne ont été inscrits le 4 juillet 2015 au patrimoine mondial de l'Unesco. Une nouvelle pour le moins « loufoque » pour le non-initié, s'il ignore la signification locale du mot Climat.



Les Climats

Le Climat, élément de patrimoine ?

Déclinaison bourguignonne du mot terroir, un « Climat » désigne une parcelle de vignes dont le nom, inchangé depuis plusieurs siècles, évoque le prestige de crus de grande qualité : Chambertin, Meursault, Montrachet, Pommard, Romanet-Conti en sont quelques représentants. Ce sont en fait les Climats situés sur une bande de 60 km qui s'étire de Dijon jusqu'aux alentours des villes de Chassagne-Montrachet et Santenay, mettant en lumière les Côtes de Nuits et

de Beaune, ainsi que les villes de Dijon et Beaune, qui ont été reconnus par l'UNESCO au titre des sites culturels entendus comme « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, [...] qui ont une valeur universelle exceptionnelle du

point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ».

Un héritage historique

Des Climats sont cités dès le VII^e siècle, comme le Clos de Bèze à Gevrey. Un clos est à l'origine une vigne entourée de murs de pierres sèches destinés à la protéger contre les troupeaux. Les moines de Cîteaux, puis les ducs de Bourgogne, assurent la promotion des vins durant plusieurs siècles et certains, désignés par le nom de leur climat d'origine, vont acquérir une réputation au-delà des frontières régionales et nationales. C'est le cas du Clos de Vougeot et du Montrachet. L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) officialise l'usage du terme Climat en 1935 et l'utilise dans ses textes réglementaires pour l'ensemble des appellations bourguignonnes. Les lieux-dits sont également des parcelles reconnues pour leurs particularités topographiques ou historiques, qui ne font pas l'objet de délimitation par l'INAO.

Le territoire du Bourgogne des Hautes-Côtes-de-Beaune.



Le terroir du Mâcon-Verzé.

Une conjugaison unique de différents facteurs

La Bourgogne présente 1 247 Climats officiels. La spécificité de chacune de ces parcelles est liée à une combinaison originale de nombreux facteurs :

- géologiques, liés à la nature du sous-sol ;
- topographiques : altitude, relief, exposition ;
- climatiques : ensoleillement, précipitations, températures ;
- humains : choix de viticulture (cépages, techniques...);
- historiques et patrimoniaux pour certains (abbayes, châteaux, églises, hospices).

C'est donc un véritable modèle de terroir, qui s'est construit durant 2 000 ans d'histoire, que l'Unesco a choisi de préserver.

Les appellations

La richesse des vins de Bourgogne se retrouve dans ses 100 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) hiérarchisées ainsi :

- Les AOC régionales désignent les vins dont l'aire de production regroupe tous les villages viticoles de Bourgogne. Ainsi, l'appellation Bourgogne

Aligoté est réservée aux vins blancs issus du cépage Aligoté, produits à l'intérieur de toute la Bourgogne.

- Les AOC village prennent le nom de leur commune d'origine. Exemple : Mercurey, Nuits-Saint-Georges...

du vignoble



- Les AOC premiers crus correspondent à des Climats, délimités avec précision au sein d'une appellation Village. Le nom de la commune est suivi du nom de la parcelle dont est issu le vin. Exemple : Pommard Premier Cru, Clos Micot.

- Les 33 AOC grands crus correspondent à des Climats exceptionnels de renommée mondiale. Sur l'étiquette, la mention du village d'origine disparaît au bénéfice du seul nom du Climat. Exemple : Clos de Tart.

Le plus difficile dans tout ça ? Faire son choix... ■

Photo à droite et en fond : Le vignoble de la Côte de Nuits (village de Brochon)

